

Le Conseil Municipal du 26 juin 2020 a adopté à l'unanimité les **16 dossiers** inscrits à l'ordre du jour.

1) BUDGET PREVISIONNEL 2020

L'impact de la crise sanitaire n'est pas sans effet sur l'équilibre du budget, avec des recettes en moins et des charges supplémentaires. Le confinement lié à la crise sanitaire a engendré une perte de recettes à l'école de musique, au restaurant scolaire, à la garderie et à l'absence de location des salles.

Ce budget est également caractérisé par une diminution des recettes de 2,43 %, provoquée par une chute du produit des ventes de bois consécutive à la fin de l'exploitation du volume d'arbres dépérissant suite à la tornade de septembre 2015. Les dotations de l'Etat, FCTVA sur fonctionnement compris, enregistrent une diminution de 2,31 %. Les produits de la fiscalité locale progressent de 1,90 %, sans augmentation des taux fiscaux, grâce à une revalorisation des bases fiscales de 0,90 %.

Les charges, hors salaires progressent de 4,62 %. Les augmentations les plus significatives sont les redevances ONF pour gardiennage et exploitation de la forêt auxquelles s'ajoutent le montant revalorisé des indemnités et le retour à un 5^{ème} poste d'adjoint, la subvention d'équilibre du budget de la caisse des écoles, les prestations de services pour la maintenance du matériel, des bâtiments, des luminaires EP Beaugency et la location du matériel de reprographie. Des diminutions de charges ont atténué cette progression, telles les redevances pour instruction des documents d'urbanisme, les taxes foncières et les intérêts sur emprunts.

Les charges salariales sont en augmentation de 0,65 %, avec la revalorisation des indices et les avancements, le renfort en personnel pour la surveillance de la garderie et du restaurant scolaire, une progression du nombre d'heures d'enseignement musical et le remplacement, sur une partie de l'année, d'un agent démissionnaire.

La résultante de ces variations est une baisse de l'épargne destinée à l'investissement. En section d'investissement, hors reports, les travaux et acquisitions prévus s'élèvent à 1 509 298 € dont 86 % sont portés par quatre gros dossiers :

- .. L'aménagement de la place de la Mairie pour un cout de 873 150 €,
- .. La réhabilitation de la rue de Rondeval et l'impasse de la Varenne avec plusieurs cheminements piétons totalisant 234 730 €,
- .. L'installation d'un système de vidéo protection pour 120 000 €,
- .. L'acquisition d'un tracteur équipé d'une saleuse et d'une lame pour 76 400 €.

Le financement de ces investissements est assuré par un montant de subventions de 749 317 € auquel s'ajoute l'affectation d'une réserve de 410 311€.

Le résultat de fonctionnement de 318 734 € assurera avec le FCTVA 2020 la couverture du budget en intégrant le montant du remboursement de l'emprunt en capital de 248 235 €.

L'emprunt d'équilibre de 159 934 € ne sera pas réalisé, celui-ci étant couvert par la récupération du FCTVA 2021 estimé à 249 988 € sur les travaux budgétisés.

2) BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES

La section de fonctionnement s'équilibre à 116 000 €, en augmentation de 2,50 %. L'inflation prévisionnelle de 1,1% ne sera pas récupérée sur les tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre 2020. La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 33 000 € contre 24 000 € en 2019. C'est une augmentation de 37,5 %, alors qu'avant la période de confinement la prévision

budgétaire était chiffrée à 21 000€ (-14,29 %). Pendant cette période de confinement, le maintien des salaires au personnel et la perte de chiffres d'affaires provoquent un déficit supérieur de 12 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 5 701 € après intégration de la dotation d'amortissement de 1 408 €. Les investissements d'un lave-vaisselle (2 340 €) et d'une armoire réfrigérée (1 320 €) sont prévus pour un total de 3 660 €.

3) VOTE DES TAUX FISCAUX 2020

Malgré une baisse des dotations de l'Etat et une forte diminution des produits du domaine, le niveau des recettes fiscales permet de construire le budget primitif sans augmentation des taux fiscaux.

En conséquence, il est proposé de fixer les taux au même niveau que ceux de l'exercice 2019.

- .. Taxe d'habitation : 14,26 % ;
- .. Taxe sur le foncier bâti : 20,58 %
- .. Taxe sur le foncier non bâti : 42,53%

4) SUBVENTION 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES

Une subvention de 33 000 € en augmentation de 9 000 € sera versée au budget de la caisse des écoles afin de rétablir l'équilibre financier.

5) SUBVENTION 2020 AU CCAS

Une subvention de 16 000 €, identique à celle de 2019 sera versée au budget du CCAS afin de rétablir l'équilibre financier.

6) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

L'arrêt de l'activité depuis le 16 mars n'a pas permis d'établir les dossiers de demande de subventions. Leurs pertes de recettes provoquées par le confinement et les engagements financiers qu'elles ont pris pour l'organisation de manifestations supprimées peuvent compromettre fortement leur trésorerie. Aussi il a été décidé

- .. de reconduire les subventions attribuées en 2019, sauf pour les associations dont les réserves financières sont conséquentes ou non impactées par une cessation d'activité
- .. d'examiner la situation du monde associatif à la rentrée de septembre 2020 afin de procéder à un ajustement documents à l'appui. Une première répartition de 13 183,28€ a été votée

7) TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 (restaurant scolaire - garderie périscolaire - école de musique - affouages)

Les tarifs de la restauration scolaire, et garderie restent identiques à ceux de 2019/2020. Seuls les quotients familiaux sont revalorisés de 1,1 %. Les tarifs de l'école de musique sont revalorisés de l'inflation de 1,1%. Le tarif des affouages reste stable (9 € le stère).

8) FACTURATION SCOLARISATION DES ENFANTS NON RESIDENTS - Année scolaire 2019/2020

Les tarifs appliqués aux communes de résidence dont les enfants ont été scolarisés à Fains-Véel sur la période 2019/2020 sont fixés à 345,34 € par élève de l'école élémentaire et 1 126,65 € par élève de l'école maternelle.

9) PRIME EXCEPTIONNELLE (Engagement des agents dans la gestion de la crise sanitaire)

Vu la loi de finances rectificatives n° 2020-473 du 25 avril 2020, article 11 et le décret 2020-570 du 14 mai 2020 il a été décidé d'allouer à certains salariés concernés une prime exceptionnelle modulable.

10) RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ces rapports consultables sur le site internet www.fains-veel.fr ont fait l'objet d'une présentation.

11) RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD MEUSE

Ces rapports consultables sur le site internet www.fains-veel.fr ont fait l'objet d'une présentation.

12) ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Après jugement des offres sur la requalification des couches de roulement et des bordurages de la rue de Rondeval et l'impasse de la Varenne et mise en accessibilité des trottoirs, la Commission d'Appel d'Offre a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise «EUROVIA» pour un montant TTC de 167 456,88 € concernant l'offre de base, et compte tenu des propositions de prix, et après analyse technique des variantes de les retenir pour un montant de 52 794 € TTC, soit un total de marché de 220 250,88 € TTC.

13) TARIF COMPLEMENTAIRE APPLICABLE AUX LOCATIONS DES SALLES (ROSTAND + STADE)

Il est mis en place une tarification de 15€ de l'heure d'occupation des salles Rostand et du Stade pour des réservations de créneaux horaires répartis sur l'année scolaire.

14) REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN ELU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Un achat de tissus, pour confection de tapis de table, effectué par un élu auprès d'un fournisseur non référencé pour un montant de 271,81€ lui sera remboursé.

15) CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Avec l'objectif de renforcer l'offre de service apportée aux familles, le presbytère situé place de la mairie aura, après travaux, vocation à accueillir une maison d'assistantes maternelles. Un dossier de demande de subventions dans le cadre de l'aide à la petite enfance sera déposée aura de la CAF.

16) AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE VOIRIE

Le 1er concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Fains s'élève à 8 280€ TTC et le 2ème rectifiant des erreurs constatées sur l'avenant n° 2 afférant aux travaux rues de Bégarenne, Saint- Christophe et avenue de la Libération est sans conséquence sur le montant.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (à titre d'information)

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur l'immeuble bâtis : 35 rue de Choisey.